



## Honoraires de transaction\*

(À charge vendeur)

Honoraires au 01/01/2023

Prix de vente (hors honoraires)	Honoraires vendeur TTC (dont TVA 20%)
De 50 000€ à 100 000€	7 500€
De 100 001€ à 150 000€	7%
De 150 001€ à 200 000€	6.50%
De 200 001€ à 250 000€	6%
De 250 001€ à 300 000€	5.50%
De 300 001€ à 350 000€	5%
De 350 001€ à 400 000€	5%
Au-delà de 400 001€	5 %

- **Estimation immobilière** (maison, appartement) : 200€ TTC.
- **Location commerciale** : 30% du loyer annuel hors taxes, partagés entre le bailleur et le preneur à part égale (50/50).
- En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables est celui de l'agence ayant reçu le mandat initial.
- La délivrance d'une facture est obligatoire.

**Orpi Immobilière du Centre – 46 Bd. Laurent Gérin, 69200 Vénissieux**

Tél : 04.78.90.04.07 – Email : [fdc@orpi.com](mailto:fdc@orpi.com) – Site Internet : [www.orpi.com/fdc/](http://www.orpi.com/fdc/)

SAS KEY SOLUTIONS, 29 Place Grandclément 69100 VILLEURBANNE au capital de 80 000€ – RCS LYON 833 351851 – CPI N°6901 2017 000 022 801  
CCI du Rhône – Garantie financière GALIAN T : 120 000€ / G : 200 000€ / S : 1 860 000€ – Code NAF : 6831Z – SIRET : 83335185100021



# BARÈME HONORAIRES

Location – Gestion locative – Syndic – Au 01/01/2023\*

## ESTIMATION :

(à la charge du demandeur)

Avis de valeur locatif : .....	<b>150€ TTC</b>
Avis de valeur pour vente : .....	<b>200€ TTC</b>

## VENTE IMMEUBLES & TERRAINS :

(honoraires à la charge du vendeur)

< 100 000 € : .....	<b>7 500€ TTC</b>
De 100 001 € à 150 000 € : .....	<b>7% TTC</b>
De 150 001 € à 200 000 € : .....	<b>6,5% TTC</b>
De 200 001 € à 250 000 € : .....	<b>6% TTC</b>
De 250 001 € à 300 000 € : .....	<b>5,5% TTC</b>
> 300 001 € : .....	<b>5% TTC</b>

## LOCATION :

Commercialisation / Négociation : .....	<b>12%</b> (inclus dans le mandat Sérénité)
(à la charge du bailleur)	
Visite / Dossier / Rédaction bail : .....	<b>10€/m² TTC</b>
(à la charge de chacune des parties : locataire et bailleur)	
Etat des lieux : .....	<b>3€/m² TTC</b>
(à la charge de chacune des parties : locataire et bailleur)	
Garage (lot isolé) : .....	<b>75€ TTC</b>
(à la charge chacune des parties : locataire et bailleur)	

## GESTION LOCATIVE :

(à la charge du bailleur)

Honoraires sur les encaissements (voir grille comparative des mandats) :

- Formule Référence ..... **5% HT soit 6% TTC**
- Formule Sérénité ..... **7,5% HT soit 9% TTC**

### Assurances

(Ce taux pouvant évoluer en fonction des tarifs assureurs)

- Garantie Loyers Impayés : ..... **2,2% TTC**

\*honoraires exprimés en % calculés sur le montant des sommes encaissées

**Orpi Immobilière du Centre – 46 Bd. Laurent Gérin, 69200 Vénissieux**

Tél : 04.78.90.04.07 – Email : [fdc@orpi.com](mailto:fdc@orpi.com) – Site Internet : [www.orpi.com/fdc/](http://www.orpi.com/fdc/)

SAS KEY SOLUTIONS, 29 Place Grandclément 69100 VILLEURBANNE au capital de 80 000€ - RCS LYON 833 351851 -

CPI N°6901 2017 000 022 801 CCI du Rhône – Garantie financière GALIAN T : 120 000€ /

G : 200 000€ / S : 1 860 000€ – Code NAF : 6831Z – SIRET : 83335185100021



# BARÈME HONORAIRES

Location – Gestion locative – Syndic – Au 01/01/2023\*

## SYNDIC DE COPROPRIETE

Les honoraires de gestion courante, sur devis, en fonction des équipements et prestations de l'immeuble avec un minimum de 1800 € TTC/an par copropriété.

### Prestations particulières imputables à l'ensemble de la copropriété :

- Assemblée générale supplémentaire ..... **30€ TTC/lot avec un min. de 300€ TTC**
- Tenue de l'Assemblée générale après 18h00 ..... **120€ TTC/heure**
- Réunions, visites de copropriété, suppl. avec le conseil syndical ..... **120€ TTC/heure**
- Modification du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division..... **Honoraires fixés en AG**
- Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété..... **120€ TTC/heure**
- Gestion administrative et matérielle des sinistres ..... **120€ TTC/heure**
- Mise en demeure d'un tiers par LRAR ..... **50€ TTC**
- Constitution du dossier remis à l'avocat, l'huissier ou l'assureur.. **180€ TTC**
- Suivi du dossier (avocat, huissier, assureur, etc.) ..... **120€ TTC/heure**
- Reprise de la comptabilité sur exercices antérieurs et représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure... **120€ TTC/heure**
- Constitution et suivi d'un dossier d'emprunt ou de subvention et immatriculation du syndicat ..... **180 € TTC /dossier de copropriétaire souscripteur au prêt**

Les prestations effectuées en dehors des jours et heures ouvrables rendues nécessaires par l'urgence de la situation sont facturées au coût horaire majoré de 20 %.

### Prestations particulières imputables aux seuls copropriétaires concernés :

#### Frais de recouvrements :

- Mise en demeure LRAR ..... **40€ TTC**
- Relance après mise en demeure ..... **40€ TTC**
- Conclusion d'un accord, frais de constitution ou de mainlevée d'hypothèque, requête en injonction de payer, constitution de dossier transmis à l'auxiliaire de Justice ..... **180€ TTC**

#### Frais et honoraires de mutation :

- Etat daté ..... **380€ TTC**
- Opposition sur mutation / art 20 II de la loi du 10 juillet 1965... **50€ TTC**
- Frais de délivrance des documents (diagnostics techniques, carnet d'entretien, etc.) sur support papier ..... **42€ TTC/document**

Suivi administratif des travaux : Montant déterminé en assemblée générale (selon article 18-1 A de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965).

\*honoraires exprimés en % calculés sur le montant des sommes encaissées

**Orpi Immobilière du Centre – 46 Bd. Laurent Gérin, 69200 Vénissieux**

Tél : 04.78.90.04.07 – Email : [idc@orpi.com](mailto:idc@orpi.com) – Site Internet : [www.orpi.com/idc/](http://www.orpi.com/idc/)

SAS KEY SOLUTIONS, 29 Place Grandclément 69100 VILLEURBANNE au capital de 80 000€ - RCS LYON 833 351851 -

CPI N°6901 2017 000 022 801 CCI du Rhône – Garantie financière GALIAN T : 120 000€ /

G : 200 000€ / S : 1 860 000€ – Code NAF : 6831Z – SIRET : 83335185100021

## GRILLE TARIFAIRE DES OPTIONS GESTION LOCATIVE

Au 01/01/2023 \*

Comptabilité	Payer et suivre les charges de copropriété - (forfait annuel)	60 €
	Etablir l'aide à la déclaration des revenus fonciers	70 €
Administratif	Procéder à la délivrance du congé du locataire (hors frais d'huissier)	30 €
	Rédiger les actes (bail et renouvellement) hors mission de recherche de locataire Autres baux dont professionnels et commerciaux (honoraires à partager par moitié entre le bailleur et locataire)	450 €
	Rédaction d'avenant au bail habitation	300 €
	Mono propriété: gérer le personnel d'immeuble et visiter régulièrement l'immeuble	90 €/h
Technique, Travaux, Réparations	Réaliser une visite annuelle du bien	90 €
	Préparer un rapport de gestion technique (travaux à réaliser)	90 €/h
	Suivre la réalisation des travaux hors entretien courant	3 % TTC du budget HT
	Bien en VEFA: livraison du bien et levée de réserves	180 €
Représentations et procédures	Gérer et suivre le contentieux (procédure avec ou sans avocat) - Hors assurance GLI/GRL	90 €/h
	Gérer le sinistre dégât des eaux	
	Gérer tout autre type de sinistre	
	Représenter le propriétaire aux Assemblées Générales ou auprès des Associations de locataires	
	Représenter le mandant devant tous organismes publics ou privés, signer toute pièce ou obtenir tout certificat	
Sortie du Locataire	Faire la visite du bien préalable à l'état des lieux de sortie	90 €
	Réaliser l'état des lieux de sortie	Studio : 90 € +30 € par pièce supp.
Divers	Vacation horaire pendant les heures ouvrables	90 €/h
	Vacation horaire en dehors des heures ouvrables	180 €/h

## HONORAIRES LOI ALUR

	Honoraires Gestion	HONORAIRES LOCATION BAILLEURS - LOI 89 (dans la limite d'un mois de loyer charges comprises maximum)		
		Etats des lieux	Visite, Constitution du dossier bail	Commercial - Entremise et négociation
Hors Gestion		3 €/m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>	50 €
Formule Référence	5% HT			
Formule Sérénité	7,5% HT			Inclus

### HONORAIRES LOCATION BAILLEURS - HORS LOI 89

Parking	75€ par partie
Résidence secondaire / Locataire personne morale	

*\*Tous les prix sont exprimés TTC avec une TVA à 20% et sont susceptibles de modifications suivant les taxes en vigueur.  
Les honoraires exprimés en % sont calculés sur le montant des sommes encaissées.*

CLOTURE DE DOSSIER - FIN DE GESTION (charge bailleur)	100,00 €
ASSURANCE LOYERS IMPAYES (charge bailleur)	2,2 % TTC des sommes quittancées au locataire